



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GRETA
CFA
DU MAINE

Aides existantes pour les stagiaires de la formation continue

53

Le Fonds Social d'Urgence de la Région



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

LE FONDS SOCIAL D'URGENCE

UNE AIDE FINANCIÈRE
pour faire face
aux situations d'urgence
et poursuivre sa formation



Le FONDS SOCIAL D'URGENCE de la formation professionnelle continue : qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de son offre de formation, la Région ambitionne d'accompagner 35 000 apprenants par an. Pour permettre à un maximum de stagiaires de mener à terme leur formation, la Région propose un dispositif de Fonds social régional d'urgence. Cette aide d'urgence s'adresse à l'ensemble des apprenants demandeurs d'emploi engagés en parcours « RÉGION FORMATION » sur un certain nombre de dispositifs. Elle est destinée aux demandeurs qui rencontrent de grandes difficultés financières susceptibles de les amener à abandonner leur formation, afin de leur permettre de la suivre jusqu'à son terme.

Qui peut en bénéficier ?

Les demandeurs d'emploi entrés en formation PRÉPA Avenir, ACCÈS Entrepreneur, VISA Métiers, VISA Social et VISA Sanitaire après le 1^{er} janvier 2019 et :

- ✓ ayant des ressources mensuelles inférieures à
 - 846 € pour les personnes seules
 - 1 100 € pour les familles monoparentales
 - 1 269 € pour les couples sans enfant
 - 1 523 € pour les couples avec enfant (s)
- ✓ confrontés à une situation d'urgence (sinistre, accident, changement de situation familiale, perte d'hébergement...) qui dégrade leur situation financière et entraîne pour eux un risque d'abandon de la formation.



Le Fonds social d'urgence est complémentaire et peut être cumulable aux autres aides existantes ; il intervient après que les autres aides ont été étudiées.

Comment ça marche ?

Le Fonds social d'urgence est une allocation ponctuelle, versée en une seule fois. Cette allocation doit répondre à un besoin précis obligatoirement lié à la formation (logement, restauration, transport...) et couvrir des frais à hauteur maximale de 250 €. Elle est renouvelable une fois, sous réserve de remplir à nouveau les conditions.

Adressez-vous au référent de votre organisme de formation pour constituer votre dossier de demande de Fonds social d'urgence. Il le transmettra à la Région des Pays de la Loire, qui l'étudiera. Vous serez informé rapidement par courrier de l'acceptation ou du refus de votre demande.

Contact

Pour tout renseignement relatif au Fonds social d'urgence, adressez-vous à votre centre de formation. Les dossiers ne pourront être instruits et les allocations attribuées que dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil régional.



La Carte Mobi de Transport des Pays de la Loire



FORMULAIRE DE DEMANDE

Gagnez du temps. Faites votre demande en ligne sur : aleop.paysdelaloire.fr/carte-mobi

* champs obligatoires

Avant la carte mobi utilisez-vous Aléop en TER ?

Oui Non

Avec la carte mobi combien de fois par an allez-vous utiliser Aléop en TER ?

Moins de 3 fois Entre 4 et 10 fois
 Entre 11 et 20 fois Plus de 20 fois

Vous êtes : Demandeur d'asile Étudiant

Demandeur d'emploi Sans emploi
 En emploi Retraité

* Madame Monsieur

* Nom : _____

Prénom(s) : _____

* Date de naissance : _____

* Adresse : Numéro : _____ Rue / _____

Code postal : _____ Ville : _____

* Téléphone : _____

* E-mail : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises. En cas de fin de validité du document permettant de séjourner légalement en France, je m'engage à ne plus utiliser carte mobi pour mes déplacements sur le réseau Aléop en TER.

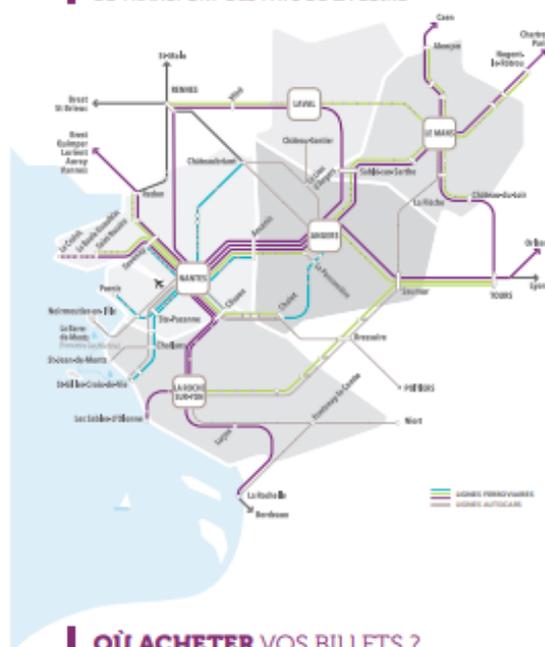
Signature du demandeur
de la carte mobi :

Le ____ / ____ / ____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Région pour l'instruction et la gestion de la carte mobi. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au service carte mobi. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : cartemobil@paysdelaloire.fr

Aléop REGION
PAYS
DE LA LOIRE

CARTE DES LIGNES RÉGIONALES DE TRANSPORT DES PAYS DE LA LOIRE



OÙ ACHETER VOS BILLETS ?



* sur paysdelaloire.ter.sncf.com
ou sur l'appli SNCF.



* en gare des Pays de la Loire sur les bornes Aléop en TER ou au guichet.

1 BILLET = 1 jour

Un billet a une durée de validité d'une journée.

Plus d'informations
sur paysdelaloire.ter.sncf.com

Avec TER, trouvez votre rythme

CARTE mobi

QUAND MOBILITÉ RIME
AVEC SOLIDARITÉ

HOP!



Carte gratuite offrant
50% ou 75% de réduction

SNCF

Aléop REGION
PAYS
DE LA LOIRE

QUOI DE PLUS JUSTE
QUE LA

MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

LA CARTE MOBI, C'EST QUOI ?



• Une carte gratuite et nominative.



• Valable 1 an et renouvelable.



• -50 ou -75 % sur vos billets en 2^{de} classe.

C'EST POUR QUI ?

- La carte mobi est destinée aux personnes dont les **ressources sont inférieures au plafond fixé par le code de la sécurité sociale (soit un Quotient Familial CAF < 810 en février 2024)**



- Les mineurs et les personnes de plus de 65 ans peuvent également bénéficier de la Carte mobi.



aleop.paysdelaloire.fr

OÙ L'UTILISER SUR LE RÉSEAU ALÉOP ?



Trains et Intercités
(hors TGV et trains à réservation obligatoire)



Lignes régionales
(7, 12, 13, 15, 16, 17, 18* et 26)
*jusqu'au 31/08/2024

Voyagez également **vers la Bretagne** et jusqu'aux villes de **La Rochelle, Alençon, Nogent-le-Rotrou, Bressuire et Niort**. Attention, les billets doivent être achetés en ligne sur paysdelaloire.ter.sncf.com ou dans une gare des Pays de la Loire.

QUAND L'UTILISER ?

Tout le temps pour tous les trajets.

COMMENT L'OBTENIR ?

Par téléprocédure



aleop.paysdelaloire.fr/carte-mobi

Par courrier



en retournant le **formulaire** entièrement **complété** avec les **pièces** demandées à l'adresse ci-contre

Votre carte vous sera envoyée sous **10 jours** à votre domicile.



10 jours



• Renouvellement :

Il est nécessaire de renvoyer un dossier complet tous les ans.

• En cas de perte ou de vol :

Le dossier devra être entièrement reconstitué.

CARTE mobi

VOTRE BESOIN CONCERNE

- Une 1^{re} demande
- Un renouvellement



PIÈCES À FOURNIR*

EN LIGNE :

aleop.paysdelaloire.fr/carte-mobi

OU EN PAPIER PAR VOIE POSTALE :

Service carte mobi TSA 35067,
57072 METZ CEDEX 3.

*LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DATÉS
DE MOINS DE 3 MOIS

- formulaire en ligne ou papier, renseigné et signé
- photo couleur, récente, format classique sur fond clair, inscrire NOM et Prénom au dos, sauf renouvellement
- justificatif de ressources (exemple : attestation CAF, MSA, OFIL, avis d'impôts, etc.)
- photocopie de la pièce d'identité

Vous avez des difficultés pour constituer votre dossier ?

Contactez :



09 69 32 35 11

cartemobi@paysdelaloire.fr

Aléop RÉGION
PAYS
DE LOIRE

CARTE mezzo

SNCF

-50% sur tous
vos voyages 7/7

- de 26 ans
20 €

+ de 26 ans
30 €

Sur le réseau
TER



DEMANDEZ VOTRE CARTE MEZZO
MODE D'EMPLOI

OUVERTE À TOUS, LA CARTE MEZZO
EST DISPONIBLE DANS TOUTES LES GARES
SNCF SITUÉES EN PAYS DE LA LOIRE.

Vous avez
26 ans ou + ?
Profitez de la
CARTE
mezzo
à 30€

Vous avez
- de 26 ans ?
Profitez de la
CARTE
mezzo-26
à 20€

Munissez-vous simplement d'une pièce d'identité
et d'une photo d'identité aux normes.

VOUS AVEZ VOTRE CARTE MEZZO
EN POCHE ? **PARFAIT !**

Vous pouvez acheter vos billets à -50% :

- à distance 24h/24 sur paysdelaloire.ter.sncf.com
ou via l'appli SNCF.
- en vous rendant aux guichets des gares SNCF
ou aux distributeurs de billets régionaux situés
en Pays de la Loire.

Les billets sont valables pendant 1 jour, échangeables
et remboursables jusqu'à la veille (sauf billets achetés
sur Internet et Mobile).

À CHAQUE FAÇON
DE VOYAGER,
TROUVEZ L'OFFRE
QUI VOUS VA BIEN !

VOUS VOYAGEZ À PLUSIEURS ?

FORAÎT
multij

C'est le **Forfait multi** qu'il vous
faut ! 2 jours de voyages illimités
jusqu'à 5 personnes pour 45€.

VOUS AIMEZ PROFITER DE PETITS PRIX
OÙ QUE VOUS SOYEZ, 24H/24 ?

BILLET
ecco

D'un clic, partez gagnant avec **ecco**,
les billets 100% digitaux.

VOUS NE MANQUEZ JAMAIS UN ÉVÉNEMENT
DANS VOTRE RÉGION ?

BILLET
live

Pliez bagage avec les **Billets live**
à 5€ le trajet.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR TER
PAYS DE LA LOIRE, RENDEZ-VOUS :

- sur l'appli SNCF  gratuite et 100% pratique
- sur paysdelaloire.ter.sncf.com
- par téléphone au **0 800 584 260** 
(de 7h à 20h du lundi au vendredi, hors jours fériés)
- en gare SNCF



@TERPays2LaLoire
du lundi au vendredi de 6h à 20h



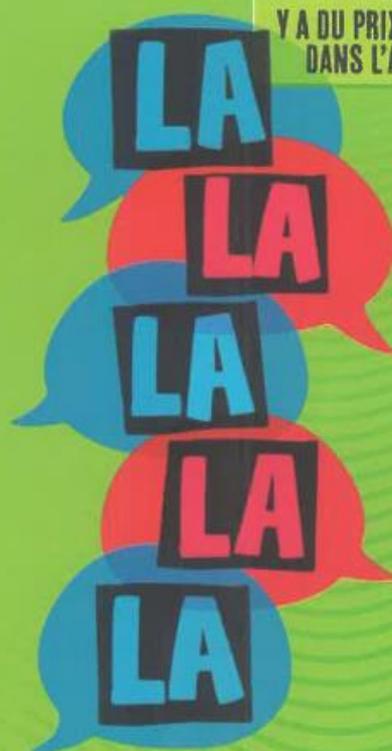
@TERPaysdeLaLoire

TheLinks.fr - Avril 2018 - Ne pas jouer sur la voie publique - SNCF Mobilités, RCS Bologny n° 855204647

Avec TER, trouvez votre rythme

CARTE
mezzo

Y A DU PRIX BAS
DANS L'AIR



-50% sur tous
vos voyages 7j/7



FAITES DES ÉCONOMIES, VOYAGEZ À MOITIÉ PRIX !

Avec la Carte mezzo, profitez des prix les plus bas sur tout le réseau TER. Vous allez aimer faire des économies pour tous vos trajets.

PENDANT 1 AN, DES RÉDUCTIONS PARTOUT, TOUT LE TEMPS :

- 50% de réduction sur vos billets
- 7j sur 7
- sur tout le réseau TER Pays de la Loire et au-delà
- en 2^{de} et en 1^{re} classe

ET POUR VOUS ÉCHAPPER À PLUSIEURS...

Les samedis, dimanches et jours fériés :

- les proches qui vous accompagnent profitent eux aussi de -50% sur leur billet (jusqu'à 3 personnes),
- les enfants de moins de 12 ans voyagent avec vous gratuitement (jusqu'à 3 enfants).



VOUS ÊTES UN HABITUÉ DES SORTIES EN GROUPE ?

Pour 45€, le Forfait multi vous offre la possibilité de voyager en illimité dans la région, de 1 à 5 personnes, pendant 2 jours consécutifs.

UNE CARTE VITE RENTABILISÉE

À 30€,

LA CARTE **MEZZO** EST AMORTIE
EN 2 À 3 ALLERS-RETOURS.

Exemple

Vous faites 3 allers-retours Nantes/Saint-Nazaire :

EN PLEIN TARIF	AVEC LA CARTE mezzo
1 aller-retour coûte 24,60€	1 aller-retour coûte 12,30€
soit 73,80€	soit 36,90€
les 3 allers-retours	les 3 allers-retours

Une économie de 6,90€ dès le 3^e AR et de 36,90€ pour les AR suivants

À 20€,

LA CARTE **MEZZO** EST AMORTIE
EN 1 À 2 ALLERS-RETOURS.

Exemple

Vous faites 1 aller-retour Le Mans/Nantes :

EN PLEIN TARIF	AVEC LA CARTE mezzo
1 aller-retour coûte 60,40€	1 aller-retour coûte 30,20€

Une économie de 10,20€ dès le 1^{er} AR et de 30,20€ pour tous les AR suivants

Tarifs en vigueur au 23/04/2018

DES BONS PLANS LOISIRS

La Carte mezzo vous réserve en plus des promotions spéciales tout au long de l'année. Et pour découvrir la région aux meilleures conditions, elle vous donne accès à des tarifs exclusifs chez nos partenaires : **Océarium du Croisic, Château des Ducs de Bretagne, Papéa Parc, Zoo des Sables d'Olonne, Echologia...**

Plus de précisions sur paysdelaloire.ter.sncf.com

CARTE mezzo

POUR QUELLES OCCASIONS ?

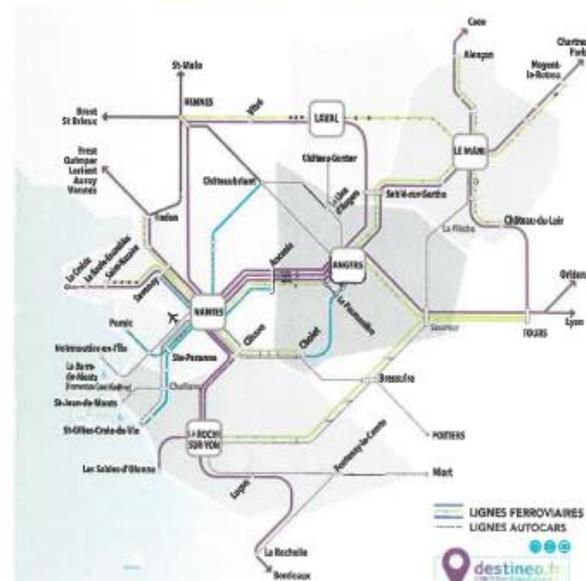
Pour tous vos trajets occasionnels, pour des rendez-vous professionnels, pour partir en week-end ou rendre visite à vos amis... il y aura toujours une bonne raison de voyager à moitié prix.

POUR ALLER OÙ ?

Les réductions mezzo s'appliquent à vos trajets et ceux de vos accompagnateurs sur le réseau TER Pays de la Loire (trains et cars régionaux).

Exclusivité pour le détenteur de la carte :
Vous pouvez vous rendre jusqu'aux régions limitrophes Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

CARTE DES LIGNES RÉGIONALES DE TRANSPORT DES PAYS DE LA LOIRE



TER

ALEOP

53

Transport en commun

Cars Interurbains

Cars Régionaux

Contact – ALEOP 53 au 09 69 39 14 14



Plateforme Mobilité 53

www.insertion53.fr



Les lieux de permanences dans le département :

- **Mayenne** : les lundis (2 fois/mois)
- **Ernée** : les jeudis (2 fois/mois)
- **Château-Gontier** : les mardis (2 fois/mois)
- **Craon** : les mardis (2 fois/mois)
- **Evron** : les vendredis (2 fois/mois)
- **Villaines La Juhel** : les mercredis (1 fois/mois)
- **Grez en Bouère** : les mardis (1 fois/mois)
- **Gorron** : les mercredis (1 fois/mois)

Pour davantage de précisions quant au jour et heure de présence sur ces antennes, nous vous invitons à prendre directement contact avec le CREM sur les heures d'accueil.



Où nous trouver ?

Au 41 rue Crossardière - 53 000 LAVAL



Pour nous contacter :

Des permanences téléphoniques et physiques
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00

☎ 02.43.66.68.82

✉ mobilite53@gmail.com

> Les conseillères Mobilité :
Emilie Ménard et Cécile Gaborit



C Centre de
R Ressources et
E Expertises
en M Mobilité



Qui sommes-nous ?

Le CREM s'inscrit au sein de la Plateforme mobilité sur le territoire de La Mayenne.



C'est un lieu de ressources qui apporte des réponses et oriente sur les solutions de mobilité disponible en Mayenne.

Comment nous rencontrer ?

Des permanences téléphoniques sont organisées chaque matin.

Des rendez-vous individuels sont possibles chaque après-midi dans les différentes antennes du département.

Dans quels buts ?

Des rendez-vous individuels :



▶ Prescrire des mises à disposition de véhicules vers **Etic 53**

▶ Réaliser des tests au code de la route dans l'optique d'une inscription vers une auto-école classique ou sociale (**Conduite and Co**).



Des demandes d'aides financières :

▶ Elles peuvent porter sur le permis de conduire, la réparation de son véhicule ou encore l'achat d'un vélo à assistance électrique.

▶ Elles nécessitent la constitution d'un dossier

▶ Elles sont présentées une fois par mois lors des commissions financières.

Des ateliers collectifs :



- ▶ Pour répondre à différents besoins en termes de Mobilité sur le territoire
- ▶ Sensibiliser ou informer les publics

Pour qui ?



- ▶ Les bénéficiaires du RSA
- ▶ Les demandeurs d'emplois
- ▶ Les jeunes de la protection de l'enfance
- ▶ Les jeunes de moins de 26 ans
- ▶ Les salariés en contrat dans une structure d'insertion
- ▶ Les salariés en situation précaire (dont le quotient familial CAF est inférieur à 800)

Mise à disposition de véhicules

Contacts



MAYENNE
Régis RUAULT
garage@etic53.fr

LAVAL
Sandrine GAUTIER
mobilite@etic53.fr



Centre de Ressources et d'Expertise
en Mobilité (CREM)

☎ 02.43.66.68.82

✉ mobilite53@gmail.com



Établissement de Travail
et d'Insertion à Copainville

Pour vos trajets professionnels,
rendez-vous administratif ou de santé,
nous vous proposons :

Un service de mise à disposition de
véhicule sur le département de la
Mayenne



Quelle est la procédure ?

1. La fiche de prescription est obligatoire et est remplie par le prescripteur (Mission locale, France Travail, Antenne solidarité, Cap emploi, etc) puis transmise à ETIC 53 (Sandrine ou Régis).

2. Le bénéficiaire est ensuite contacté pour prévoir la mise à disposition.

3. Contractualisation :

Le jour de la mise à disposition, l'utilisateur doit apporter :

- ✓ 1 justificatif d'identité
- ✓ 1 justificatif de domicile
- ✓ Le permis de conduire
- ✓ Le dépôt de garantie
- ✓ Permis AM pour les utilisateurs d'un scooter nés après le 31/12/1987

4. Lors de la mise à disposition du véhicule :

- ✓ Lecture & Signature du contrat de location
- ✓ Etat des lieux du véhicule
- ✓ Essai du véhicule

Le véhicule part de l'Association propre et avec le plein de carburant : il revient dans le même état. Si non respecté, le complément de plein et/ou le nettoyage seront facturés.

Les factures sont à régler à chaque fin de contrat de location.

Tarifs



Scooter : 2.50€ / jour
Dépôt de garantie : 260€
Thermique / Electrique
(autonomie de 60 kms)
Gants obligatoires à prévoir

Voiture : 4,50€ / jour
Dépôt de garantie : 340€



Le dépôt de garantie sera détruit ou restitué par un courrier simple à l'utilisateur dans un délai de deux mois après la date de restitution du véhicule.



Vélo : 0,50€ / jour
Dépôt de garantie : 100€
Vélo à Assistance Electrique : 1,50€ / jour
Dépôt de garantie : 300€
Autonomie de 60 à 90 kms
Durée de charge : 2h
Casque à prévoir

Tout dépassement kilométrique sera facturé comme suit :

- 0,12€ le km pour un scooter
- 0,30€ le km pour une voiture

Les aides et dispositifs au logement



LES AIDES AU LOGEMENT

❖ APL/ALS

Contactez la Caf de votre département au **3230**



La Garantie Visale

- ❖ Un dispositif gratuit qui est votre garant
- ❖ Pour les jeunes de moins de 30 ans ou salarié nouvellement embauché
- ❖ Une couverture des impayés de loyer
- ❖ Une sécurité aussi bien pour le propriétaire que pour le locataire
- ❖ Une solution rapide et simple

*Attention, le bail ne doit pas être signé avant
L'obtention du visa certifié pour le locataire.*

*Toutes les démarches (demande de visa et suivi de dossier) s'effectuent
Via le site : www.visale.fr*



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connectez-vous dès maintenant sur :
visale.fr



L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

⁽¹⁾Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges pour un logement du parc privé. Dans le parc locatif social ou assimilé, prise en charge dans la limite de 9 mois d'impayés de loyers et charges locatives, déduction faite des aides au logement.

⁽²⁾Dans le parc locatif privé, en cas de dégradations imputables au locataire, les frais de remise en état du logement sont couverts, jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie (sauf pour le bail mobilité).

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement 

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - B24 541 148 RCS Paris

Immatriculée à FORIAS sous le numéro 17006232

Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL @Visale_fr

Locataire

Besoin d'un garant pour votre logement?



Ayez le réflexe Action Logement !

DDP-VISALE-LOC - Janvier 2023
Ce document n'est valé que pour de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

VISALE 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

VISALE, LA GARANTIE QUI FACILITE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ



UNE GARANTIE 100 % GRATUITE ET DIGITALE

Bénéficiez gratuitement d'une garantie en cas de loyers impayés. Si vous rencontrez des difficultés, Action Logement prend le relais pour indemniser le propriétaire et vous accompagne pour vous aider à rembourser votre dette.



UNE CAUTION 100 % FIABLE

Plus besoin de demander à votre famille ou vos amis de se porter garant pour vous. Vous êtes autonome et accompagné par Action Logement, acteur de référence du logement en France.



UN ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ

Augmentez vos chances d'accéder à un logement en joignant votre Visa Visale certifié à votre dossier. C'est la preuve d'une candidature solide et un gage de tranquillité pour vous et le propriétaire.



4 AVANTAGES POUR CONVAINCRE UN PROPRIÉTAIRE

- 1 Il est protégé gratuitement en cas d'impayés sur toute la durée du bail⁽¹⁾ et en cas de dégradations locatives⁽²⁾.
- 2 C'est Action Logement qui s'engage et vérifie vos pièces : votre propriétaire n'a pas besoin d'étudier vos documents ou ceux de votre garant.
- 3 Le contrat de cautionnement est disponible en 5 minutes sur visale.fr sans aucune pièce justificative à télécharger.
- 4 En cas d'impayés ou de litige, le propriétaire perçoit rapidement le loyer et les procédures sont prises en charge.



VOUS ÊTES ÉLIGIBLE A VISALE SI...

- Vous avez entre 18 et 30 ans inclus quelle que soit votre situation
- Vous êtes salarié(e) de plus de 30 ans, muté(e) ou nouvellement embauché(e) ou avec des revenus ne dépassant pas 1 500 € nets/mois.

Faites le test sur visale.fr et demandez votre Visa pour accéder à un nouveau logement.



BON À SAVOIR

La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC



3 ÉTAPES POUR OBTENIR VOTRE GARANT



Connectez-vous sur visale.fr pour effectuer la demande.



Une fois le Visa certifié, remettez-le au propriétaire.



Le propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir le contrat de cautionnement

Vous pouvez signer le bail avec le propriétaire !

Un bilan de santé gratuit

IRSA

Institut inter
Régional pour la
Santé

53

Laval

Pour prendre rendez-vous : 02 43 53 23 92



Faire un bilan de santé

Qu'est-ce qu'un Examen de Prévention en Santé ?

→ **Un bilan de santé entièrement pris en charge par la caisse primaire d'Assurance maladie et sans avance de frais.**

Vous êtes assuré au régime général de l'**Assurance Maladie** et vous avez 16 ans ou plus ? L'IRSA vous propose de faire un point sur votre santé avec des professionnels : médecins, dentistes, infirmiers, etc.

Ensemble, vous pourrez parler de votre santé et aborder des sujets qui vous questionnent. Vous bénéficierez d'un examen et d'un accompagnement personnalisés adapté à vos besoins, votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, mais aussi de votre suivi médical. C'est un moment privilégié pour :

- Echanger avec des professionnels de santé lors d'une consultation médicale
- Bénéficier d'actions de dépistage
- Obtenir des conseils personnalisés et des orientations adaptées



→ Comment se déroule un examen de prévention en santé ?

Prenez rendez-vous dans l'un des **centres d'examens de santé** près de chez vous.



Si besoin, un agent administratif fait le point avec vous sur vos droits (médecin traitant, mutuelle) et vous accompagne dans vos démarches.

Vous rencontrez un(e) infirmier(e) et un(e) médecin pour une consultation. Ils abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.



En fonction de votre situation, des examens complémentaires (prise de sang, examen dentaire, tests de dépistage, audition, souffle, poids, tension artérielle, rattrapage vaccinal, etc.) vous sont proposés.



Vous faites le point avec le médecin. Selon vos besoins et si vous le souhaitez, vous pourrez être orientés vers d'autres professionnels ou structures de santé.



Le compte-rendu de votre prévention en santé est envoyé à votre médecin traitant avec votre accord.

100% Santé

Des soins pour tous





OPTIQUE AUDIO DENTAIRE

L'offre 100 % Santé, qu'est-ce que c'est ?

Une offre qui vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives, des prothèses dentaires **de qualité, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.**

De quoi se compose-t-elle ?

D'un **large choix d'équipements** performants et esthétiques, pour répondre à tous les besoins.

Qui peut en bénéficier ?

L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une **complémentaire santé responsable*** ou de la **CMU-c**. Mais elle n'est pas obligatoire et chacun reste libre de choisir les équipements qu'il souhaite.

Comment en bénéficier ?

Elle sera disponible **dans toute la France** et auprès de **tous les professionnels de santé concernés**. Pour en bénéficier, demandez leur conseil et renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé.

* Concrètement, près de 95% des contrats sur le marché sont aujourd'hui responsables : en cas de doute, n'hésitez pas à interroger l'organisme complémentaire qui vous couvre. Un contrat est dit responsable notamment lorsqu'il ne fixe pas les cotisations en fonction de l'état de santé des assurés, et qu'il assure une couverture complémentaire minimale (ticket modérateur, forfait journalier illimité...).

100% SANTÉ

en bref

- ⊙ L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une **complémentaire santé responsable** ou de la **CMU-c**.
- ⊙ Vous allez progressivement bénéficier d'aides auditives, de prothèses dentaires et de lunettes de vue remboursées à **100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.**
- ⊙ Vous allez avoir un **large choix d'équipements de qualité**, performants et esthétiques.
- ⊙ Vous allez pouvoir en disposer auprès de tous les **audioprothésistes, opticiens et dentistes conventionnés.**

Retrouvez toutes les informations
100 % Santé sur
solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante

#100pourcentsante

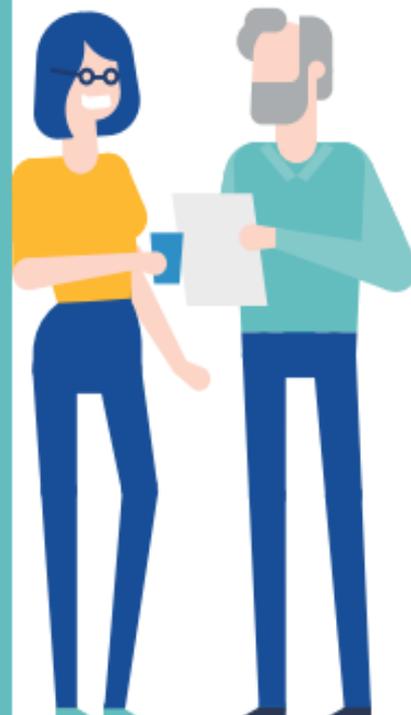


100% SANTÉ

**Des soins pour tous,
100% pris en charge**



Lunettes de vue
Prothèses dentaires
Aides auditives



100% SANTÉ

Accéder à des soins de qualité
100% pris en charge



À quel moment sera-t-elle disponible ?

100% Santé se déploiera **progressivement à partir du 1^{er} janvier 2019**. Les lunettes de vue, les aides auditives et les prothèses dentaires seront de mieux en mieux prises en charge **jusqu'à leur remboursement complet d'ici 2021**.

1^{er} Janvier
2019
C'est parti !



- 200 €
en moyenne
par aide auditive*

Baisse de 100 € en moyenne du tarif de l'aide auditive et revalorisation de la base de remboursement de 200 € à 300 €.

2020
Ça avance



- 250 € supplémentaires
en moyenne
par aide auditive*

Baisse supplémentaire de 200 € en moyenne du tarif de l'aide auditive et revalorisation supplémentaire de 50 € de la base de remboursement.



Couronnes et bridges
100% pris en charge*



Lunettes de vue
100% prises en charge*

2021
C'est en place !



0 €

TOUTE L'OFFRE
100% SANTÉ

100%
PRISE EN CHARGE*

*Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipements 100% Santé, 100% pris en charge après remboursement par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé.

Mon offre 100% Santé, c'est quoi ?



Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).



Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.



Une large gamme de lunettes de vue esthétiques

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflet...) traitant toutes les corrections visuelles.

AGEPI

Aide à la garde des enfants



AGEPI

Aide à la garde des enfants pour les parents isolés

Vous reprenez un emploi (à temps plein ou partiel) un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans ? Vous pouvez bénéficier de l'aide à la garde d'enfants pour les parents isolés (AGEPI) de Pôle emploi, sous certaines conditions.



QUELLES CONDITIONS DEVEZ-VOUS REMPLIR ?

- Vous devez être inscrit à Pôle emploi ;
- Être disponible pour occuper un emploi, ou stagiaire de la formation professionnelle ou encore, bénéficier d'un « contrat aidé » ;
- Vous ne devez pas être indemnisé au titre d'une allocation chômage, ou être indemnisé au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) minimale.

DANS LE DÉTAIL

Le montant pris en compte est le montant journalier net avant prélèvement à la source éventuel de l'impôt sur le revenu.

- La reprise d'emploi doit être effectuée soit en contrat à durée indéterminée (CDI), soit en contrat à durée déterminée (CDD) ou en contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum (y compris à temps partiel, quelle que soit l'intensité horaire).
- Vous ne devez pas avoir perçu cette aide au cours des 12 derniers mois à l'occasion d'une autre reprise d'emploi ou d'une entrée en formation.

QUELS FRAIS PEUVENT ÊTRE PRIS EN CHARGE ?

L'aide à la garde d'enfant est une aide financière forfaitaire déterminée par le volume d'heures hebdomadaire de la reprise d'emploi et par le nombre d'enfants de moins de 10 ans à faire garder.

- Si le volume d'heures hebdomadaire est de 15 à 35 heures par semaine, le montant forfaitaire pour le premier enfant est de 416 €, puis de 62,40 € par enfant supplémentaire dans la limite de 540,80 € au total pour trois enfants et plus.
- Si le volume d'heures hebdomadaire est inférieur à 15 h/semaine ou à 64 h/mois, le montant forfaitaire pour le premier enfant est de 176,80 €, puis de 26 € par enfant supplémentaire, dans la limite de 228,80 € au total pour trois enfants et plus.
- Des montants spécifiques sont applicables à Mayotte.

LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR

- Votre demande doit être effectuée le plus tôt possible, dès la connaissance de votre embauche et au plus tard dans les 30 jours.
- Formulez votre demande sur votre [espace personnel](#) et téléchargez les pièces justificatives nécessaires (copie de votre contrat de travail, copie du livret de famille ou attestation de naissance, etc.)
- La demande d'aide peut également être déposée auprès de votre conseiller Pôle emploi.
- Lorsque l'aide vous est attribuée, le versement est effectué sans condition, sauf si les enfants à garder ne sont pas scolarisés. Dans ce cas, vous devrez fournir notamment un justificatif (exemple : inscription dans une crèche, contrat de travail d'une assistante maternelle, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

Dans certaines situations particulières définies localement, une aide à la garde d'enfant pour parents isolés peut être attribuée même si certaines conditions ne sont pas remplies. Cette décision exceptionnelle relève de l'appréciation de votre conseiller et de la validation du directeur d'agence.

Le pass Culture

Ce qui Change à partir du 1^{er} mars 2025 :

- ❖ **Des 18 ans un crédit de 150 € pour la culture et le sport :**
 - **Cinéma, concert, théâtre, billets d'entrée de musées , livres**
- ❖ **50 € à 17ans**
- ❖ **0 € pour les jeunes de 15 ans à 16 ans**

La demande se fait via l'application mobile ou sur le site Internet



pass Culture : ce qui change à partir du 1^{er} mars 2025

 Si je me suis inscrit avant le 1^{er} mars



J'ai déjà reçu 20€ à 15 ans. Je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 30€ à 16 ans. Je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 30€ à 17 ans. Je recevrai 150€ à 18 ans.

18 ans

J'ai déjà reçu 300€ à 18 ans et ils sont valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

 Si je m'inscris à partir du 1^{er} mars



Je peux accéder à l'application mais je recevrai du crédit à mes 17 ans (50€) et 18 ans (150€).



Je reçois 50€ puis 150€ à mes 18 ans (les 2 crédits sont cumulables).



Je reçois 150€ valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

À VENIR !



Je recevrai un bonus de 50 euros, sous réserve de conditions de ressources/handicap

e-pass JEUNES

130 € d'AVANTAGE CULTURE ET SPORT

- ❖ Valables auprès des partenaires situés en pays de la Loire pour 8 € par an
- ❖ Pour tous les jeunes scolarisés dans les lycéens CFA, IME ou MFR des Pays de la Loire et tous les autres jeunes résidant en Pays de la Loire, âgés de 15 à 19 ans en recherche d'emploi

La demande se fait via l'application mobile ou le site Internet





*pour 8€ d'achat

Infos pratiques sur
epassjeunes-paysdelaloire.fr

 **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

e.PASS JEUNES

LE E PASS JEUNES EST **UNE APPLICATION MOBILE ET UN SITE WEB** PROPOSÉS PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE. LE E PASS JEUNES PERMET AUX JEUNES D'ACCÉDER À UNE MULTITUDE D'AVANTAGES ET DE BONS PLANS CULTURE, SPORT, ÉDUCATION.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Téléchargez l'application mobile
- 2 Créez votre compte, c'est simple !
- 3 Commandez votre epass et utilisez vos e.coupons sur votre smartphone.

POUR EN SAVOIR +

epassjeunes-paysdelaloire.fr

LA RÉGION VOUS OFFRE 130€ D'AVANTAGES CULTURE ET SPORT

valables auprès de partenaires situés partout en Pays de la Loire pour 8€ par an.

POUR QUI ?

Pour tous les jeunes scolarisés dans un lycée, CFA, IME ou MFR des Pays de la Loire et pour tous les autres jeunes résidant en Pays de la Loire, âgés de 15 à 19 ans en recherche d'emploi).



**E.COUPON
CINÉMA**

7€



**E.COUPON
SPECTACLE**

16€



**E.COUPON
FESTIVAL**

1 entrée gratuite



**E.COUPON
LIVRE**

8€



**E.COUPON
PATRIMOINE**

12€



**E.COUPON
ÉVÉNEMENT
SPORTIF**

12€



**E.COUPON
ENGAGEMENT
CITOYEN OU
CHANTIER BÉNÉVOLE**

60€



**E.COUPON
PRATIQUE ARTISTIQUE
OU SPORTIVE**

16€

 **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

Pour toutes informations complémentaires

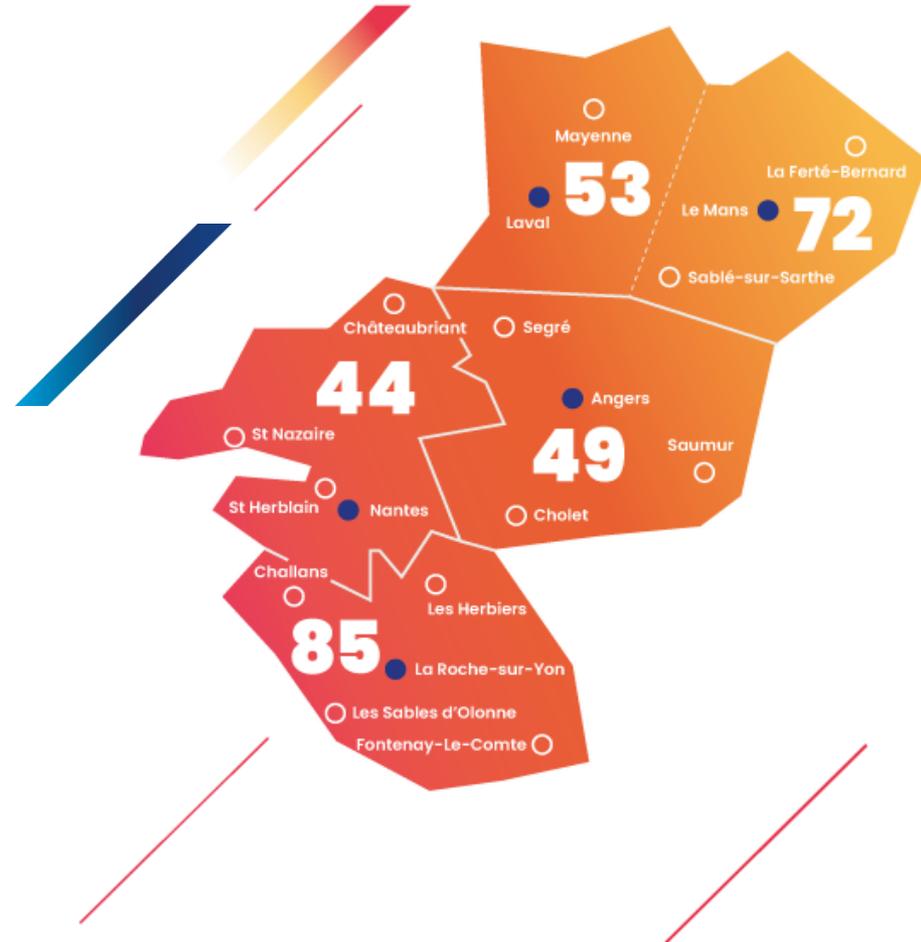
Vous pouvez contacter :

Maryse DURAND
Accompagnatrice Sociale
Et Référente Handicap
Au

02 43 84 88 28 ou 07 50 55 25 41
maryse.durand2@ac-nantes



**MERCI
POUR
VOTRE ÉCOUTE**



Retrouvez-nous
sur les Réseaux Sociaux



d'infos sur

www.greta-cfa-paysdelaloire.fr